

## MODIFICATION N<sup>o</sup> 2 DATÉE DU 19 FÉVRIER 2025 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 28 AOÛT 2024, DANS SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N<sup>o</sup> 1 DATÉE DU 2 OCTOBRE 2024

à l'égard de ce qui suit :

Fonds	Catégorie de parts
Fonds d'obligations mondiales Renaissance	Parts de catégories A, F et O
Fonds de marchés émergents Renaissance	Parts de catégories A, F et O
Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance	Parts de catégories A, F et O
Mandat privé d'obligations mondiales CIBC	Parts de catégories Plus, Plus T4, Plus T6, C, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6, I, SM et O
Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC	Parts de catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, C, I, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4, Plus-FH T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6, SM, O et OH

(individuellement, un « *Fonds* » et collectivement, les « *Fonds* »)

Le présent document constitue la modification n<sup>o</sup> 2 apportée au prospectus simplifié daté du 28 août 2024 (le « *prospectus simplifié* »), lequel devrait être lu compte tenu des renseignements figurant aux présentes. Tous les termes clés qui sont utilisés aux présentes sans y être par ailleurs définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

## RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

### Changements concernant les sous-conseillers en valeurs

Avec prise d'effet le 15 avril 2025 ou vers cette date, Gestion d'actifs CIBC inc. fournira des services de gestion de portefeuille directement au Fonds d'obligations mondiales Renaissance, remplaçant Brandywine Global Investment Management, LLC.

Avec prise d'effet le 15 avril 2025 ou vers cette date, il sera mis fin aux services de Brandywine Global Investment Management, LLC en tant que sous-conseiller en valeurs du Mandat privé d'obligations mondiales CIBC. Gestion d'actifs CIBC inc. et PIMCO Canada Corp. continueront de fournir des services de gestion de portefeuille à une plus grande partie du Fonds.

Avec prise d'effet le 14 mars 2025 ou vers cette date, Corporation Financière Mackenzie remplacera Victory Capital Management Inc. en tant que sous-conseiller en valeurs du Fonds de marchés émergents Renaissance et du Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC.

## Modification de nom du Fonds

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2025 ou vers cette date, le Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance changera de nom et s'appellera le Fonds d'innovation mondiale Renaissance.

## Réductions des frais de gestion

Avec prise d'effet le 14 mars 2025 ou vers cette date, Gestion d'actifs CIBC inc., en tant que gestionnaire, réduira les frais de gestion des parts de catégories C et I du Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC.

Avec prise d'effet le 15 avril 2025 ou vers cette date, Gestion d'actifs CIBC inc., en tant que gestionnaire, réduira les frais de gestion du Fonds d'obligations mondiales Renaissance et du Mandat privé d'obligations mondiales CIBC.

Par conséquent, le prospectus simplifié est modifié comme suit.

## MODIFICATIONS PARTICULIÈRES

### Fonds d'obligations mondiales Renaissance

Avec prise d'effet le 15 avril 2025 ou vers cette date, les modifications suivantes sont apportées au prospectus :

1. Le « Fonds d'obligations mondiales Renaissance » est ajouté à la liste des Fonds Renaissance figurant à la rubrique « Conseiller en valeurs » de la page 11.
2. Les renseignements à l'égard du Fonds qui figurent dans le tableau de la page 14 sous la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » sont supprimés.
3. Les renseignements à l'égard de Brandywine Global Investment Management, LLC sous la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » à la page 17 sont supprimés.
4. Les renseignements à l'égard du Fonds figurant à la rubrique « Nom, constitution et historique des Fonds » à la page 127 sont complétés par le point suivant :
 

« • Avec prise d'effet le 15 avril 2025 ou vers cette date, GACI prendra en charge toutes les responsabilités de gestion de portefeuille, remplaçant Brandywine Global Investment Management, LLC en tant que sous-conseiller du Fonds. »
5. La rubrique « Sous-conseiller en valeurs » du tableau « Détail du Fonds » et la note de bas de page connexe à la page 171 de la partie B du prospectus simplifié sont supprimées.
6. Les frais de gestion annuels à l'égard des parts de catégorie A du Fonds seront réduits de 1,25 % à 1,00 %, et à l'égard des parts de catégorie F, de 0,75 % à 0,50 %. Ainsi, les renseignements à l'égard des « Frais de gestion annuels » qui figurent dans le tableau « Détail du Fonds » à la page 171 de la partie B du prospectus simplifié sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

Catégories de parts offertes	Frais de gestion annuels
Parts de catégorie A	1,00 %
Parts de catégorie F	0,50 %

7. Les première et deuxième puces de la sous-rubrique « Stratégies de placement » de la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? » à la page 171 de la partie B du prospectus simplifié sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

« • adopte une approche de positionnement concernant les pays, les courbes de rendement et les devises en fonction du risque, soutenue par des évaluations du régime macroéconomique et une recherche

fondamentale sur les pays afin de déterminer le positionnement optimal du portefeuille et de l'ajuster constamment;

- utilise une superposition de devises pour créer une plus-value en investissant dans des pays qui présentent des facteurs intéressants sur le plan de la valeur, du rendement, du momentum et du cycle;
- peut investir dans des parts indicielles ou des parts de fonds négociés en bourse; »

## Mandat privé d'obligations mondiales CIBC

Avec prise d'effet le 15 avril 2025 ou vers cette date, les modifications suivantes sont apportées au prospectus :

1. Les renseignements à l'égard du Fonds qui figurent dans le tableau de la page 15 sous la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » est supprimée et remplacée par ce qui suit :

Mandat privé d'obligations mondiales CIBC	PIMCO Canada Corp. Toronto, Canada
---	---------------------------------------

2. Les renseignements à l'égard du Fonds figurant à la rubrique « Nom, constitution et historique des Fonds » à la page 130 sont complétés par le point suivant :

« • Avec prise d'effet le 15 avril 2025 ou vers cette date, il sera mis fin aux services de Brandywine Global Investment Management, LLC en tant que sous-conseiller du Fonds; »

3. La mention de « Brandywine Global Investment Management, LLC, Philadelphie, États-Unis », dans la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » du tableau « Détails du Fonds » et la note de bas de page connexe à la page 319 de la partie B du prospectus simplifié sont supprimées.
4. Les frais de gestion annuels à l'égard des parts de catégories Plus, Plus T4 et Plus T6 seront réduits de 0,95 % à 0,90 %; à l'égard des parts de catégorie C, de 1,00 % à 0,95 %; à l'égard des parts de catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6, de 0,45 % à 0,40 %, et à l'égard des parts de catégorie I, de 0,50 % à 0,45 %. Ainsi, les renseignements à l'égard des « Frais de gestion annuels » relatifs aux parts de catégorie A du Fonds à la page 319 de la partie B du prospectus simplifié sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

Catégories de parts offertes	Frais de gestion annuels
Parts de catégories Plus, Plus T4 et Plus T6	0,90 %
Parts de catégorie C	0,95 %
Parts de catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6	0,40 %
Parts de catégorie I	0,45 %

## Fonds de marchés émergents Renaissance

Avec prise d'effet le 14 mars 2025 ou vers cette date, les modifications suivantes sont apportées au prospectus :

1. Les renseignements à l'égard du Fonds qui figurent dans le tableau de la page 15 sous la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » est supprimée et remplacée par ce qui suit :

Fonds de marchés émergents Renaissance	Corporation Financière Mackenzie Toronto, Canada
--	---

- Les renseignements à l'égard de Victory Capital Management Inc. sous la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » aux pages 20 et 21 sont supprimés.
- Les renseignements suivants sont ajoutés immédiatement après Gestion D'Actif J.P. Morgan (Canada) Inc. à la page 19.

« Corporation Financière Mackenzie, Toronto, Canada

Nom	Fonction
Arup Datta	Vice-président principal, gestionnaire de portefeuille
Nicholas Tham	Vice-président, gestionnaire de portefeuille
Denis Suvorov	Vice-président, gestionnaire de portefeuille
Haijie Chen	Vice-président, gestionnaire de portefeuille

La convention de services de sous-conseiller en valeurs intervenue entre GACI et Corporation Financière Mackenzie peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un préavis écrit de 30 jours remis à l'autre partie. »

- Les renseignements à l'égard du Fonds figurant à la rubrique « Nom, constitution et historique des Fonds » à la page 129 sont complétés par le point suivant :
 

« • Avec prise d'effet le 14 mars 2025 ou vers cette date, Corporation Financière Mackenzie remplacera Victory Capital Management Inc. en tant que sous-conseiller en valeurs du Fonds. »
- Les renseignements à l'égard de Victory Capital Management Inc. à la rubrique « Sous-conseiller en valeurs » du tableau « Détails du fonds » et la note de bas de page connexe à la page 262 de la partie B du prospectus simplifié sont supprimés et remplacés par « Corporation Financière Mackenzie, Toronto, Canada ».
- La première puce de la sous-rubrique « Stratégies de placement » de la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? » à la page 262 de la partie B du prospectus simplifié est supprimée et remplacée par ce qui suit :
 

« • peut appliquer une méthode ascendante de sélection des actions et intégrer une recherche fondamentale traditionnelle et quantitative afin de générer une plus-value du capital ».

### Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

Avec prise d'effet le 14 mars 2025 ou vers cette date, les modifications suivantes sont apportées au prospectus :

- Les renseignements à l'égard du Fonds qui figurent dans le tableau de la page 15 sous la rubrique « Sous-conseillers en valeurs » est supprimée et remplacée par ce qui suit :

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC	Corporation Financière Mackenzie Toronto, Canada
---	---

- Les renseignements à l'égard du Fonds figurant à la rubrique « Nom, constitution et historique des Fonds » à la page 132 sont complétés par le point suivant :
 

« • Avec prise d'effet le 14 mars 2025 ou vers cette date, Corporation Financière Mackenzie remplacera Victory Capital Management Inc. en tant que sous-conseiller en valeurs du Fonds; »

3. Les renseignements à l'égard de Victory Capital Management à la rubrique « Sous-conseiller en valeurs » du tableau « Détails du fonds » et la note de bas de page connexe à la page 355 de la partie B du prospectus simplifié sont supprimés et remplacés par « Corporation Financière Mackenzie, Toronto, Canada ».
4. Les frais de gestion annuels à l'égard des parts de catégorie C seront réduits de 2,05 % à 1,90 %, et à l'égard des parts de catégorie I du Fonds de 1,05 % à 0,90 %. Ainsi, les renseignements à l'égard des « Frais de gestion annuels » relatifs aux parts de catégorie A du Fonds à la page 355 de la partie B du prospectus simplifié sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

<b>Catégories de parts offertes</b>	<b>Frais de gestion annuels</b>
Parts de catégorie C	1,90 %
Parts de catégorie I	0,90 %

5. Les première et deuxième puces de la sous-rubrique « Stratégies de placement » de la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? » à la page 355 de la partie B du prospectus simplifié sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

« • peut combiner plusieurs styles de placement, par exemple les stratégies de croissance, de valeur et de base, lors des décisions de placement, lesquelles tiendront compte de l'analyse de plusieurs critères de placement tels que la sélection des pays/régions, la pondération des devises, la sélection de titres et la répartition sectorielle.

- en plus des titres de participation, principalement des actions ordinaires, peut aussi souscrire des titres convertibles en actions ordinaires; »
- peut investir dans des parts de fonds négociés en bourse; »

## **Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance**

1. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2025 ou vers cette date, toutes les mentions du Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance sont remplacées par « Fonds d'innovation mondiale Renaissance (auparavant le Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance). »
2. Les renseignements à l'égard du Fonds figurant à la rubrique « Nom, constitution et historique des Fonds » à la page 129 sont complétés par le point suivant :
 

« • Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2025, le nom Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance sera changé pour Fonds d'innovation mondiale Renaissance. »

## **DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES**

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à votre souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat. Dans le cas d'un programme de versements préautorisés, si vous n'avez pas demandé de recevoir les aperçus du fonds ultérieurs, vous ne disposerez de ce droit de résolution qu'à l'égard de votre souscription initiale.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des

informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

## Attestation des Fonds, du gestionnaire et du promoteur

Fonds	Catégorie de parts
Fonds d'obligations mondiales Renaissance	Parts de catégories A, F et O
Fonds de marchés émergents Renaissance	Parts de catégories A, F et O
Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance	Parts de catégories A, F et O
Mandat privé d'obligations mondiales CIBC	Parts de catégories Plus, Plus T4, Plus T6, C, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6, I, SM et O
Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC	Parts de catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, C, I, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4, Plus-FH T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6, SM, O et OH

(collectivement, les « Fonds »)

Le 19 février 2025

La présente modification n° 2 datée du 19 février 2025, ainsi que le prospectus simplifié daté du 28 août 2024, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2024, et les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Signé « *David Scandiffio* »

David Scandiffio

Président et chef de la direction

Gestion d'actifs CIBC inc.

Signé « *Winnie Wakayama* »

Winnie Wakayama

Chef des finances

Gestion d'actifs CIBC inc.

Au nom du conseil d'administration de Gestion d'actifs CIBC inc. à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur du Mandat

Signé « *Wilma Ditchfield* »

Wilma Ditchfield

Administratrice

Signé « *Stephen Gittens* »

Stephen Gittens

Administrateur